

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 octobre 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 octobre 2024	15 octobre 2024
14	6	6 +2		

Délibération 2024_10_04 : Tournoi d'échecs – Mise à disposition de la salle de Péré avec chauffage à titre gracieux

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 22 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sans quorum, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Jean-Yves BOUCARD, Gwenaëlle DENIS.

Membres absents non représentés : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Martine LLEU, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE,

Membres absents représentés : Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN), Jean François MALTERRE (donne pouvoir à Gwenaëlle DENIS).

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUCARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'Echiquier Surgérien, représenté par son Président Monsieur Hervé Philippot, souhaiterait organiser une compétition départementale pour les championnats de France d'échecs jeunes (environ 60 participants) dans la salle de Péré le samedi 23 novembre 2024 de 8h à 18h30. Il demande aussi que la réservation commence le vendredi soir afin de préparer la salle.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de mettre à disposition à titre gratuit la salle de Péré, avec chauffage si besoin, pour une compétition départementale pour les championnats de France d'échecs jeunes qui se déroulera le samedi 23 novembre 2024,
- **Dit que** la réservation commence vendredi fin d'après midi afin de permettre à l'association la mise en place de la salle.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 22 octobre 2024

Le Maire



Denis DUBOURGNOUX